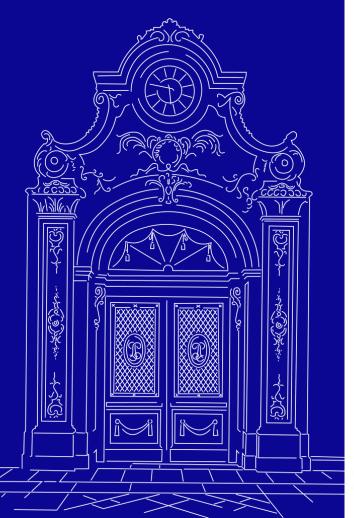
La cour d'appel de Rennes





La cour d'appel de Rennes est une des 36 cours d'appel françaises.

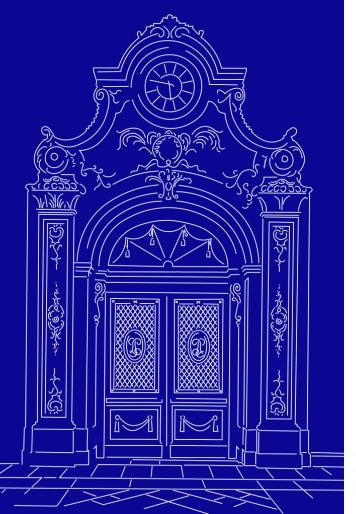
La cour d'appel est une juridiction de l'**ordre judiciaire du second degré** qui réexamine des affaires précédemment soumises à un tribunal en matière civile, commerciale, sociale ou pénale, et ce lorsque le jugement ne satisfait pas une ou plusieurs parties au procès.

La cour d'appel en bref :

- Avec les autres juridictions de l'ordre judiciaire, la cour d'appel, représente l'autorité judiciaire, constitutionnellement garante des libertés individuelles et indépendantes du pouvoir politique.
- Le public : les justiciables.
- Personnel de la cour : un peu plus de **200 personnes**, magistrats, fonctionnaires, greffiers et contractuels.

Pour en savoir plus: Fonctionnement d'une cour d'appel

La cour d'appel de Rennes





Le ressort de la cour d'appel de Rennes

La cour d'appel de Rennes compte : 9 tribunaux judiciaires ; 5 tribunaux de proximité ; 9 tribunaux de commerce ; 12 conseils de prud'hommes et 133 Point-justice.

Son ressort comprend **les quatre départements bretons et la Loire Atlantique**.

La carte judiciaire

